La Connex demande le licenciement d'un salarié protégé

04/05/2004

Pour avoir insulté la direction, un délégué syndical CGT fait l'objet d'une demande de licenciement. Un préavis de grève a été déposé pour le 11 mai.

Jean-Louis Bourgatte, c'est l'empêcheur de tourner en rond, le trouble-fête, l'épine dans le pied des dirigeants de la Connex. Il le reconnaît volontiers. Et il assume. Ce délégué syndical CGT et représentant du personnel a cette réputation de ne pas avoir la langue dans sa poche.

Le 13 octobre dernier, lors d'une réunion du comité d'entreprise, un différend _ parmi tant d'autres _ l'oppose à la direction. Point d'achoppement : la base de décompte des heures et des journées d'absence pour le calcul de la RTT. Le ton monte et Jean-Louis Bourgatte lâche une insulte.

Le directeur de la Connex, Guy Pierron, n'en reste pas là. Et de déposer, auprès de l'Inspection du Travail puisqu'il s'agit d'un salarié protégé, une demande de licenciement « *pour faute grave* » à l'encontre de Jean-Louis Bourgatte. L'Inspection du Travail a rejeté la demande de licenciement. Comme la procédure l'y autorise, Guy Pierron a entamé un recours auprès du ministère des Transports. Pour l'heure, le dossier est toujours à l'instruction.

Jean-Louis Bourgatte ne semble pas plus inquiet que ça, car « *les propos tenus lors d'une réunion du comité d'entreprise ne peuvent pas faire l'objet de mesures disciplinaires* ». Mais ils peuvent, par contre, entraîner « *des poursuites pour diffamation publique* » et conduire son auteur devant le tribunal correctionnel.

Là aussi, Jean-Louis Bourgatte y échappera puisque la direction de la Connex n'a pas porté plainte en ce sens, et les faits sont depuis prescrits.

En réponse à cette menace de licenciement d'un salarié protégé, la CGT a déposé un préavis de grève pour le 11 mai.

Jour au cours duquel, le directeur de la Connex sera entendu par la direction régionale des Transports.

Gisèle MOUGEOT

Les correspondances s'affichent

05/05/2004

A la rentrée, bus et trams seront en principe synchronisés. Un nouveau système d'affichage permettra aux usagers en correspondance de gérer leur attente. Explications.

Elle aura lieu fin juin. La « *bascule* » des lignes de bus de l'Est de l'agglomération va consister à « *rabattre* » les usagers sur le tram.

Concrètement, les voyageurs qui utilisent par exemple une ligne comme la 172 (Pulnoy) n'accéderont plus directement en bus au centre ville (place de la République). Ils devront effectuer une correspondance à Mouzimpré pour utiliser le tram. Au retour, le scénario sera inverse.

En théorie, cette organisation ne doit pas, grâce à un tram cadencé à 5 minutes aux heures de pointe, allonger les temps de transports, notamment à l'aller.

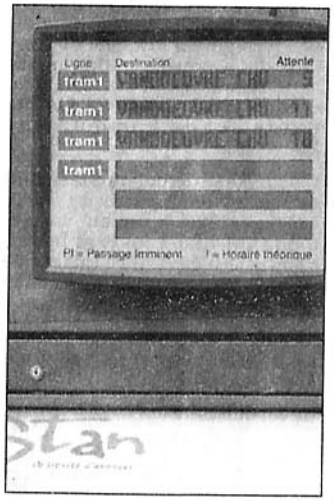

Aux stations tram du centre ville, les usagers trouveront aussi des informations sur les éventuels délais d'attente aux correspondances avec les bus.

Avec cette « *bascule* », le réseau Stan va en tout cas adopter sa configuration définitive, érigeant en principe de base la correspondance tram/bus pour les utilisateurs des lignes 171-172 (Seichamps-Pulnoy), 162-163 (Essey-la-Fallée-Dommartemont), 141-142 (Malzéville, Saulxures, Art-sur-Meurthe) ou encore 161 (Saulxures, Tomblaine, Pixérécourt). L'été doit permettre de roder la formule avec le traditionnel service allégé.

Fréquences différentes

L'heure de vérité sonnera à la rentrée avec le retour massif des scolaires et la nécessité de respecter les cadences tram pour assurer ces correspondances. De même, les bus devront être synchronisés aux stations d'échange.

Un nouveau système d'affichage, dont le feu vert à la mise en œuvre sera décidé vendredi soir en séance de Communauté urbaine, devrait alors permettre aux usagers de gérer au mieux leur correspondance. Ce qui mérite explication.

Lors d'un trajet périphérie/centre ville, le temps d'attente restera en effet limité. Pour cause : à la descente d'un bus, avec un tram rythmé à 5 minutes, il sera d'une poignée de minutes. Pas le cas dans le sens inverse. A la descente d'un tram, il faudra composer avec des lignes de bus parfois fréquencées à 20 minutes (comme la 162-163) voire à 30 minutes en heures creuses. En clair, et pour caricaturer, si le bus vous passe sous le nez à votre descente du tram, vous en serez quitte pour une longue attente à la station de correspondance. Alors que vous auriez pu prendre un des trams suivants et profiter du délai pour faire une petite course en centre ville.

Le réseau Stan basculera fin juin dans sa configuration définitive.

Photos Pierre MATHIS

« Le choix »

Et c'est justement là qu'interviendra le nouveau système d'affichage. Aux stations situées entre « *République* » et « *Cathédrale* », les panneaux annonçant l'arrivée des trams préciseront aussi les lignes de bus avec lesquels ils sont en correspondance et si le temps d'attente au changement est réduit au minimum. Une croix : ce sera oui. Pas de croix : ce sera non.

« *L'usager aura ainsi le choix : soit mettre à profit l'éventuel délai d'attente au centre ville, soit le faire à la correspondance* », explique Pascal Gaire, au service transports du Grand Nancy.

Bref, pour un usager effectuant un changement à Saint-Max, il pourra, s'il y a attente et selon ses besoins, faire quelques emplettes rapides dans la rue Saint-Jean ou au contraire place Barrois. Le même service d'affichage sera proposé dans l'autre sens pour les correspondances avec la ligne 114 (vers Houdemont).

Reste que le cadencement de tout le réseau Stan doit permettre de limiter les attentes au maximum, voire de réduire les temps de trajet. L'exercice de synchronisation s'annonce de haut vol. La rentrée sera chaude. Et l'été riche en tests.

Ghislain UTARD

En ligne

■ Après la sensibilisation (c'était du 19 au 30 avril), la verbalisation : la Connex poursuit jusqu'à la fin de la semaine son opération de contrôle renforcé à bord des bus et des trams. Objectif : lutter contre la fraude mais obliger aussi les voyageurs en correspondance à valider une deuxième fois leur ticket lors d'un changement. Ce qui ne coûte rien au voyageur mais permet d'affiner « *les statistiques de fréquentation* » et « *d'adapter l'offre* ».

■ 73 bus (sur un parc d'environ 180) circulent aujourd'hui au GNV (gaz naturel de ville). 19 nouveaux véhicules seront acquis en 2004, autant en 2005. Sachant que l'objectif est d'atteindre un parc 100 % énergie propre. La démarche suppose de créer une seconde station de compression du GNV au dépôt de Jarville où les bus font le plein. 0,64 M€ vont être injectés dans l'opération.

■ 0,635 M€ vont être consacrés à la rénovation des bâtiments administratifs du dépôt Marcel Brot. Ils se traduiront notamment par la mise en place d'un système de contrôle d'accès par badge, la création d'un trappon pour les convoyeurs de fonds, d'un parking visiteurs...

06/05/2004

Code de bonne conduite dans les transports en commun

De grands panneaux avaient été installés dans le hall d'entrée du collège Edmond-de-Goncourt sur le thème de la citoyenneté dans les transports en commun. Cette exposition a été réalisée par douze jeunes de l'agglomération nancéienne dans le cadre d'un chantier éducatif estival organisé et mis en place par la Connex de Nancy. L'objectif de cette exposition était de faire réfléchir les collégiens sur la sécurité dans les bus, le comportement des usagers, le respect des passagers et du conducteur. Suite à cette exposition, M. Ahsane Dameche, animateur transport à la Connex est intervenu auprès des jeunes des classes de cinquième du collège pour répondre aux nombreuses questions des élèves et développer l'action de prévention lancée par la Connex de Nancy sur la nécessité de la validation des titres de transport.

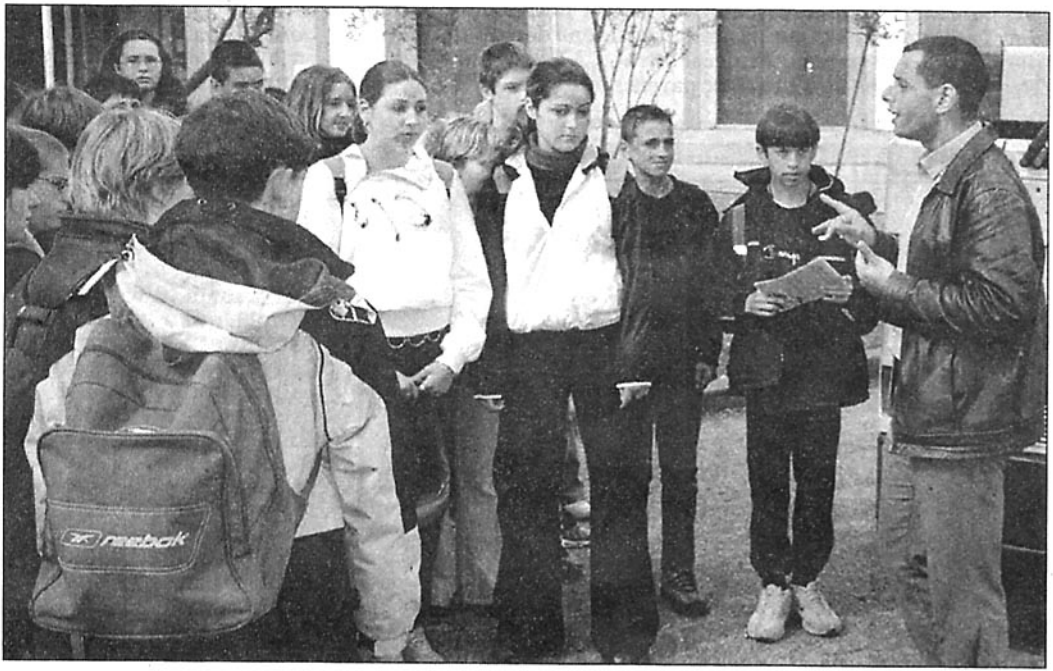

Démonstration et explication devant un bus de la Connex.

Bus et tram en grève générale

Rien ne va plus à la Connex, société qui gère le réseau de transports en commun de l'agglomération nancéienne. Une grève générale des bus et des tramways est annoncée pour mardi, avec une forte participation probable. L'appel à la grève émane de la CGT (75 % aux dernières élections) et de Force Ouvrière.

Motif : le licenciement annoncé d'un pilier nancéien de la représentation syndicale, Jean-Louis Bourgatte, délégué CGT, employé depuis 28 ans à l'ex-CGFTE. Licenciement qui intervient pour cause d'injures envers le directeur de la Connex. « *La réunion du CE du 13 octobre a effectivement été assez houleuse...* », reconnaît le salarié « *protégé* ».

La direction départementale ciement. Mais la Connex a fait appel auprès du ministère du travail. « *Les propos tenus lors de l'exercice d'un mandat syndical peuvent uniquement faire l'objet de poursuites pour injures ou diffamation. Pas entraîner un licenciement* », se défend Jean-Louis Bourgatte, qui estime être « *l'homme à abattre* » pour avoir traîné la Connex à plusieurs reprises devant les tribunaux, ces dernières années.

De part et d'autre, le mot d'ordre est à la fermeté. La procédure de licenciement se poursuit mardi à la direction régionale du travail. La grève étant déclenchée en parallèle. Reconductible à la CGT.

08/05/2004

Le bras de fer est entamé...

Bus et tramways en grève

La direction de la Connex a tenté en vain, hier, de faire annuler le préavis de grève déposé pour aujourd'hui.

La grève pourrait être aujourd'hui largement suivie chez les conducteurs de bus et de tramways de l'agglomération. La CGT, qui représente déjà près de 80 % des salariés, n'est pas seule dans le conflit.

Un bras de fer oppose la société chargée de la gestion des transports publics nancéiens et les représentants du personnel.

Notamment ceux de la CGT, dont un des membres, Jean-Louis Bourgatte, secrétaire du CE de l'entreprise et délégué syndical, subit actuellement une procédure de licenciement.

Le conflit s'est porté, hier, sur le terrain judiciaire, avec une victoire de la CGT. La Connex a, en effet, déposé en vain un référé d'heure à heure pour faire annuler le préavis reconductible déposé par le syndicat majoritaire. La Connex attaquait également le préavis simple déposé par FO.

« *Le climat social est pourri à la Connex !* », a dénoncé l'avocate de la CGT, Me Laurence Antrig. « *La mauvaise foi de la Connex n'a pas de limite ! La direction cherche en fait à interdire l'exercice du droit de grève* », a ajouté Me Alain Behr, pour FO.

L'avocat de la direction, Me Fabrice Gossin, a répliqué « *qu'à la Connex, on a droit à un mouvement de grève par an. De façon récurrente !* » Et d'estimer « *qu'en 1999, les usagers ont été pris en otage durant vingt-deux jours !* »

Me Gossin a plaidé l'illégalité des préavis déposés pour aujourd'hui : « *Il s'agit d'une grève de solidarité à l'égard de Jean-Louis Bourgatte. Même si les motifs officiels de la CGT sont autres. Or, les grèves de solidarité sont illicites* ».

Insultes envers le directeur

Les raisons invoquées pour justifier le licenciement de Jean-Louis Bourgatte tiennent à des insultes proférées par le délégué CGT contre le directeur de la Connex, lors du CE du 13 octobre. Mais la direction départementale du travail a refusé ce licenciement.

La Connex a fait appel, et le directeur régional de la direction du travail doit rencontrer aujourd'hui les deux parties.

Son rapport sera transmis à Paris. Le ministère donnant ou non, ensuite, son accord au licenciement du salarié « *protégé* ».

« *Une grève de solidarité n'est pas interdite dès lors que la décision contestée peut avoir des conséquences sur les modalités de travail de l'ensemble des salariés de l'entreprise !* », a plaidé Me Behr.

« *Il s'agit aujourd'hui de la défense du droit syndical et de la liberté d'expression dans l'entreprise. M. Bourgatte est un leader syndical !* »

Me Antrig était du même avis : « *On peut difficilement dénier que l'exercice des fonctions de délégué syndical n'a pas de lien avec le maintien d'un intérêt collectif !* » Les avocats de la CGT et de FO ont également fait front commun sur la délicate question de la procédure d'alerte sociale. Selon la Connex, cette procédure, instituée en 1999 pour débloquer un conflit, n'aurait pas été respectée. Ce qui interdirait aux syndicats d'appeler aujourd'hui à la grève.

« *Cette procédure d'alarme antisociale a pour effet pervers de quasiment interdire l'exercice du droit de grève aux salariés !* », a protesté Me Behr. Sa consœur a précisé « *qu'une alarme a été déposée par la CGT le 18 février 2004. Or, l'intégralité de la procédure doit ensuite être menée par la direction. Mais il ne s'est plus rien passé car la direction, fidèle à son habitude, a laissé pourrir la situation !* »

Résultat : le préavis déposé par FO est illégal car le syndicat n'a pas déposé d'alarme sociale. En revanche, le préavis reconductible de la CGT est jugé légal. Les 704 salariés de la Connex peuvent l'invoquer pour cesser le travail.

Philippe MERCIER

11/05/2004

11/05/2004 Grève mode d'emploi

D'importantes perturbations sont à prévoir aujourd'hui sur le réseau de transports en commun nancéien Stan (bus et tramways). Pour de plus amples informations sur les services assurés, les usagers peuvent joindre Allostan au 03.83.30.08.08. Un numéro vert (08.00.21.19.21., appel gratuit depuis un poste fixe) est également à disposition pendant la grève, de 5 h à 19 h 30.

Pour connaître les horaires des dessertes du matin, les usagers peuvent contacter la Connex à partir de 5 h 30, pour ceux de l'après-midi, à partir de 13 h 30. Une manifestation des salariés de la Connex est prévue à 10 h 30, rue des Ponts, devant la direction régionale du travail.

CE de la CGFTE : poursuites pour entrave

Hasard du calendrier, deux anciens directeurs de la CGFTE à Nancy, Bernard Michelet et Alain Bertrand, devaient comparaître hier, en correctionnelle, pour « *entrave au fonctionnement du comité d'entreprise* ». Les poursuites étant engagées par le parquet suite à un rapport de l'inspection du travail.

Une transmission tardive du dossier d'instruction judiciaire à l'avocat parisien d'Alain Bertrand a conduit la défense à demander un renvoi de l'affaire. Ce qui a été accordé par le tribunal. Rendez-vous est fixé au 14 septembre. Le CE de la CGFTE, aujourd'hui Connex, est partie civile.

12/05/2004

Un soutien au « Che » de la Connex

Deuxième acte dans l'affaire qui oppose Jean-Louis Bourgatte à sa direction, qui veut le licencier : la présentation du dossier à la Direction régionale du travail des transports.

Des salariés de la Connex solidaires du délégué CGT.

Jean-Louis Bourgatte (à droite) à son arrivée à la direction régionale du travail des transports.

Un mouvement de grève en chantant. Photos Michel FRITSCH

12/05/2004

12/05/2004

A l'origine du conflit entre les représentants du personnel de la Connex et leur direction, des insultes du délégué CGT Jean-Louis Bourgatte envers Guy Pierron, directeur de la société de gestion des transports publics nancéiens. Où comment quelques mots déplacés engendrent de gros maux, surtout concernant les usagers.

Hier à 7 h 45 en effet, seul 28 % du service était assuré sur le réseau de la CUGN. Les statistiques chutaient à 17 % en fin de matinée et en début d'après-midi. Mais les usagers ont su faire face. A vrai dire, les bus les plus bondés étaient ceux affrétés pour se rendre à la Direction régionale du travail des transports, où étaient reçus les principaux intéressés.

Guy Pierron s'est d'ailleurs montré très discret à la sortie du 45, rue des Ponts. « *Ca y est, vous avez pris la bonne décision ?* », lui demande Alain Pora, secrétaire général du syndicat CGT à Nancy. « *Inch Allah* », répondait laconiquement le président de la Connex Nancy. Le sort du syndicaliste ne dépend pourtant pas de la volonté divine. Mais de la justice des hommes.

Arrivée un peu plus tard de Jean-Louis Bourgatte, tout sourire. Il entre dans le bâtiment acclamé par la foule (une bonne centaine de grévistes et sympathisants). Lorsqu'il est parvenu au 2e étage, une fenêtre s'ouvre. Le leader syndical se présente et lève le poing. Nouvelle salve d'applaudissements.

Licenciement à haut risque

Guitare à la main, un petit groupe chante le « *Che Guevara du Stan* ». Pour Olivier Calderara de la CGT, « *Jean-Louis est une figure de l'entreprise, qui a soutenu bien des gens et en soutiendra encore. S'il devait être licencié, il faut appeler les pompiers dès maintenant. A un certain stade, les gars, on ne pourra pas les tenir* ». Dehors pourtant, la manifestation reste bon enfant.

Au sortir du 45, rue des Ponts vers midi, Jean-Louis Bourgatte annonçait qu'une décision sera prise à son encontre le 13 août au plus tard. Le licenciement est suspendu en attendant le verdict du ministère du Travail, auquel sera transmis le rapport.

Du côté de la direction de la Connex Nancy, on est d'accord pour un dialogue social « *qui ne se termine pas sans cesse par des noms d'oiseaux* », explique Philippe Louste, responsable de la communication.

Même son de cloche chez Guy Pierron. « *Il est aberrant qu'une agglomération de presque 400.000 habitants soit l'otage d'un conflit de cet ordre. Ce licenciement n'est pas le fait de quelques mots prononcés un jour, mais d'une attitude permanente. Ca ne peut pas continuer comme ça. Etre syndicaliste ne permet pas de dire n'importe quoi* ». Le directeur de la Connex Nancy réfute par ailleurs un conflit de personnes.

Que les Nancéiens se rassurent, bus et trams doivent reprendre leur activité normale dès ce matin.

Mais là encore, la direction regrettait de ne pas être tenue informée sur le sujet.

Cédric FAURE